par année." Il ne saurait y avoir qu'une réponse à la question. "Quelle liste préférez-vous?" et cette réponse est : "Nous préférons la liste provinciale et nous voulons revenir à l'état de choses en

vigueur il y a quelques années."

Le débat d'aujourd'hui a fait ressortir un côté de la question, sur lequel on n'avait pas autant insisté dans les débats antérieurs, c'est que les députés ministériels de la province de Québec sont les principaux intéressés dans le maintien de cette loi. Je ne me rappelle pas s'il en était ainsi en 1885, quand le bill fut présenté, mais ces messieurs de la province de Québec, qui bataillent en faveur du bill ne me paraissent pas avoir pris la position la plus favorable aux yeux de leurs concitoyens. Le ministre des travaux publics aidé du secrétaire d'Etat habilement appuyé par le député de Montréal-centre (M. Curran), se récrient de concert contre la province de Québec, comme si cette province était incapable de préparer une liste électorale qui fût acceptable au peuple. Ils paraissent demander aux autres provinces de venir à leur secours.

Ils disent que M. Mercier, cet homme étonnant, a fait des choses affreuses en ce qui concerne le droit de suffrage du peuple, et ils demandent l'aide et l'appni des autres provinces. Est-ce que M. Mercier est à lui seul toute la province de Québec? Existe-t-il un gouvernement responsable dans cette province? Est-ce que le cabinet de cette province n'est pas responsable au peuple, et est-ce que le peuple lui-même n'est pas responsable des actes de ce gouvernement? Tout ce qu'on peut imputer à M. Mercier et à son gouvernement, peut être indirectement imputé au peuple de la province. Je dis que c'est un acte de déloyauté de la part des députés de cette province, de demander l'aide de cette chambre pour écraser ce qui constitue l'opinion publique dans la province de Québec. Si le gouvernement de cette province a mal agi, que le peuple en soit responsable, car il a le remède à sa portée.

Pour ma part, je suis prêt à m'en rapporter à la population d'Ontario. Que le gouvernement de M. Mowat fasse un acte que la population de cette province jugera décidément mauvais, M. Mowat aura à en rendre compte et la responsabilité pèsera sur la population de la province. Je crois qu'il serait plus civil de la part des représentants de la province de Québec de dire, quand un gouvernement fait mal: "Nous, le peuple de Québec, le forcerons à rendre compte et nous verrons à ce que cet acte illégal et mauvais ne reste pas impuni."

On sait, M. l'Orateur, que le chef de l'opposition est en désaccord avec la plupart de ses partisans sur la question du suffrage universel. On peut dire en toute vérité, je crois, que ceux qui préconisent anjourd'hui le maintien de cette loi sont en désaccord avec la grande majorité de leurs partisans conservateurs dans le pays. Nous savons parfaitement quelle est l'opinion de ce parti dans Ontario, au sujet de l'acte du cens électoral, et nous savons également bien dans quelle position difficile se trouvent placés les députés conservateurs d'Ontario, qu'on met aujourd'hui dans l'obligation de refuser à leur province la réalisation d'une promesse pour laquelle ils ont, sur les hustings, engagé la responsabilité du gouvernement. Nous savons que la demande de l'établissement du suffrage universel est l'expression dominante de l'opinion dans Ontario, et, cependant, nous voyons

M. PLATT.

les représentants de cette province, dans cette chambre, refuser, en ce qui concerne les élections fédérales, à leurs propres commettants la justice et les droits dont ils jouissent dans les élections provinciales. Le chef du gouvernement n'est peutêtre pas parfaitement d'accord avec quelques-uns des députés ministériels qui ont parlé aujourd'hui. Je n'ai jamais entendu dire que le premier ministre fût si énergiquement opposé au suffrage universel. Je me rappelle parfaitement qu'en 1885, pour se justifier de donner le droit de suffrage aux Sauvages, l'un des principaux arguments qu'il a invoques a été que le Sauvage du pays contribuait au revenu de même que le blanc. Le Sauvage, disaitil alors, porte des habits, fume du tabac et peutêtre, même, boit du whisky sujets aux imptôs, de même que le blanc, et il insista sur cette raison pour donner droit de suffrage aux Sauvages.

Il se peut que cet argument soit bon, quand il s'agit des Sauvages, et qu'il ne le soit pas, quand il s'agit des travailleurs et des garçons de ferme d'Ontario qui, sous l'opération de cette loi, sont privés pour un grand nombre de l'exercice du droit de suffrage. C'est un malheur, peut-être pas intentionnel, mais sur lequel l'attention du gouvernement a été attirée maintes et maintes fois, que les dispositions de cette loi que nous attaquons privent de l'exercice du droit de suffrage un très grand nombre de garçons de ferme d'Ontario dont les salaires, dans les neuf-dixièmes des cas, n'atteiles.

gnent pas le chiffre requis par la loi.

J'exprime donc encore une fois le mécontentement que j'ai toujours exprimé, et je me crois justifiable d'avoir pris la position que j'ai prise à l'appui de la motion de mon honorable ami, le député d'Elgin (M. Wilson). Je crois que nous, députés de la gauche, sommes justifiables d'attaquer cette loi chaque fois que l'occasion s'en présente. On nous accusera peut-être de prolonger le débat, mais on connaît parfaitement l'opinion constamment exprimée par les députés de la gauche, au sujet de cette loi et en cela, nous ne faisons que témoigner de notre extrême sincérité en travaillant au bienêtre du pays. Je suis sincère dans ma conviction que l'adoption de la motion de mon honorable ami, contribuerait beaucoup au bien général du pays, et je lui donnerai cordialement mon appui.

M. SPROULE: Nous assistons, M. l'Orateur, à la dissertation annuelle sur les fâcheux effets de la loi du cens électoral; mais il est amusant et intéressant pour ceux qui siègent dans cette chambre depuis un certain nombre d'années, de remarquer le changement qui se produit d'année en année dans le caractère du débat. La première et la plus remarquable fois que le bill a été débattu, en 1885, presque toute l'argumentation des députés de la gauche roulait sur ce que, d'après eux, le gouvernement aurait le contrôle du cens électoral dans tout le pays, que la loi avait pour but de favoriser les conservateurs et qu'elle opèrerait au détriment des libéraux, qu'elle ne serait pas appliquée équitablement dans la préparation des listes, que les adversaires du gouvernement ne seraient pas traités avec impartialité. On leur répondit qu'en toute probabilité, les listes seraient préparées par des juges en qui les électeurs avaient confiance. Mais à cette époque, les députés de la gauche ne paraissaient pas avoir confiance dans les juges. Avec le temps et quand l'acte fut mis en opération, l'expérience a démon tré que les craintes de la gauche n'étaient pas.